

# SE PRÉPARER À *rendre un avis sur les consultations récurrentes*

Réf. : EXP-201

## OBJECTIFS

- ▶ Comprendre le rôle et les attributions du CSE
- ▶ Clarifier les droits et obligations du CSE
- ▶ Maîtriser la procédure de consultation du CSE

## PUBLIC

- ▶ Membres du CSE
- ▶ Membre du CE, du CHSCT, de la DUP, DP
- ▶ DS, représentant syndical

## PRÉREQUIS

- ▶ Formation ouverte à tout élu quelle que soit sa formation initiale



LE *plus*  
SYNDEX

Une formation applicable au CE comme au CSE basée sur des cas concrets

Une formation abondant plusieurs scénarios

Réf. : EXP-201

**1 jour** (7h)

**400€** en inter  
Intra : sur devis

## PROGRAMME

### 1. Consultations récurrentes : principes généraux

- Les trois grandes consultations récurrentes, quèsaco ?
- Pourquoi rendre un avis ?
- Un accord pour organiser les consultations ?
- Enjeu des niveaux de consultation : central, local, les deux niveaux ?

*Quizz*

### 2. Le démarrage de la consultation lors de la remise des informations

- Des informations précises et écrites
- Focus sur la base de données économiques et sociales
- Lire et décrypter les informations remises
- Quid en cas d'une information insuffisante ?

*Travail sur documents réels*

### 3. Le délai pour remettre son avis

- Quel délai, dans quelles circonstances ?
- Un délai aménageable par accord
- Avis rendu après l'expiration du délai : quelles conséquences ?

*Cas pratique, mise en situation*

### 4. Comment formuler son avis ?

- La possibilité de formuler des observations et la réponse motivée de l'employeur
- La sécurisation du rendu d'avis par un vote en réunion
- La remise d'un avis favorable ou défavorable nécessairement motivé
- La suite de l'avis rendu par le CSE : l'employeur est-il tenu de le suivre ?

*Quizz*

*Évaluation des acquis : QCM, quizz, mise en situation, auto-évaluation*



*Cette formation est construite par le service juridique de Syndex !*